

**United Cities and Local Governments
Cités et Gouvernements Locaux Unis
Ciudades y Gobiernos Locales Unidos**

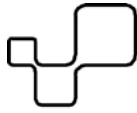
CITES ET GOUVERNEMENTS LOCAUX UNIS

DECLARATION FINALE DU CONGRES DE JEJU « ILE DE LA PAIX DANS LE MONDE » « Les villes changent et transforment le monde »

Jeju, 31 Octobre 2007

Nous, maires et représentants des villes et gouvernements locaux et régionaux du monde, des petites, moyennes et grandes villes, des métropoles et régions, au service des communautés rurales et urbaines, réunis du 28 au 31 octobre 2007 à Jeju, l'« Ile de la Paix dans le monde », République de Corée, à l'occasion du 2ème Congrès Mondial de **Cités et Gouvernements Locaux Unis** :

- **Reconnaissant que**, pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, la majorité de la population mondiale habite désormais dans les villes, ce qui a des implications considérables sur l'avenir de notre planète et sur l'humanité;
- **Considérant** qu'un monde urbanisé ouvre de nouvelles perspectives car les villes sont historiquement des lieux privilégiés de créativité et d'innovation ; mais que cela implique également pour les gouvernements locaux de nouvelles responsabilités, liées aux grands enjeux du monde contemporain ;
- **Constatant avec satisfaction** qu'une révolution démocratique s'étend peu à peu à toutes les régions du globe, que de nombreux pays se sont dotés de gouvernements locaux élus au suffrage universel ; et que de nouvelles formes de participation citoyenne dans la prise de décision se développent ;
- **Déterminés** à maintenir notre contribution à la réalisation des engagements adoptés par la communauté internationale lors des sommets des Nations Unies, mais préoccupés par le fait que plusieurs pays n'atteindront pas les Objectifs du Millénaire pour le Développement dans les temps impartis, selon une déclaration récente des Nations Unies ;
- **Convaincus** de la nécessité de favoriser dans nos villes et nos territoires un développement durable, plus équitable, inclusif, et respectueux des droits de l'Homme fondamentaux et de l'égalité entre les hommes et les femmes de toutes les races, cultures et religions ; et de la nécessité d'œuvrer pour approfondir la démocratie et l'autonomie locale pour contribuer à bâtir un monde en paix et solidaire ;
- **Inquiets** des menaces qui pèsent sur notre planète et nos territoires, dues à une urbanisation mal maîtrisée ; au réchauffement climatique et aux grands dérèglements naturels qui rendent encore plus difficile l'accès à l'eau potable et aux ressources naturelles, tout en augmentant les risques de pandémies ;
- **Réaffirmant** les engagements des gouvernements locaux pris dans la *Déclaration des pouvoirs locaux sur la participation des femmes* (Pékin +10, mars 2005), la *Déclaration*



United Cities and Local Governments
Cités et Gouvernements Locaux Unis
Ciudades y Gobiernos Locales Unidos

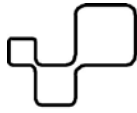
des gouvernements locaux pour les Objectifs du Millénaire (Pékin, juin 2005), la *Déclaration des villes et des pouvoirs locaux sur la Société de l'Information* (Bilbao, octobre 2005), la *Déclaration des Maires et des élus locaux sur l'Eau* (Mexico, mars 2006), l'engagement *Les gouvernements locaux ensemble contre le VIH/SIDA* (juin 2006), la *Déclaration de Paris sur le réchauffement climatique et les gouvernements locaux* (Bureau Exécutif de CGLU, mars 2007), et la *Déclaration de Rome de la Conférence des Maires et des gouvernements locaux sur les OMD* (*Le temps presse*, juin 2007) ;

- **Saluant** l'adoption par les Etats membres du Conseil d'Administration d'ONU-HABITAT des *Directives sur la décentralisation et le renforcement des autorités locales* (avril 2007), qui concrétise des années d'efforts des gouvernements locaux pour que les institutions internationales reconnaissent leur rôle dans la gouvernance démocratique ;
- **Accueillant** avec satisfaction la place croissante faite aux gouvernements locaux par les institutions internationales dans : la *Déclaration finale des Chefs d'Etat et de gouvernement lors du Sommet du Millénaire +5* (septembre 2005), la *Déclaration ministérielle du 4^{ème} Forum Mondial de l'Eau* (mars 2006), le *Rapport du Groupe de Haut Niveau de l'Alliance des Civilisations* (novembre 2006), la *Résolution du Parlement européen sur les collectivités locales dans le développement* (mars 2007) ;
- **Reconnaissant que**, depuis sa création en mai 2004 à Paris, **Cités et Gouvernements Locaux Unis** nous a permis de nous exprimer d'une voix unie auprès de la communauté internationale ;

Par cette Déclaration, nous engageons à :

I. Faire de la lutte contre le réchauffement climatique et de la protection de l'environnement des priorités de l'agenda local,

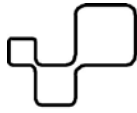
1. Car si nous n'agissons pas maintenant pour atténuer les risques liés au réchauffement climatique, les conséquences seront dévastatrices. Les villes sont responsables de 75% de la consommation d'énergie et 80% des émissions de gaz à effet de serre. Mais si les villes constituent une partie du problème, elles représentent aussi une part essentielle de la solution.
2. Faisant écho à l'appel des 670 maires américains signataires de l'Accord pour la Protection du Climat et des centaines de villes d'autres régions qui se sont engagées à mettre en œuvre le Protocole de Kyoto, l'ensemble des gouvernements locaux doit se mobiliser pour : favoriser une urbanisation plus dense ; utiliser des énergies propres et renouvelables, et des systèmes de transports et de construction mieux adaptés ; encourager la reforestation et promouvoir une gestion des ressources naturelles plus respectueuse de l'environnement. Ils doivent développer également des campagnes d'information envers leurs citoyens.
3. Pour avancer dans l'élaboration de plans **d'actions locaux de lutte contre le changement climatique**, les gouvernements locaux doivent pouvoir accéder,



**United Cities and Local Governments
Cités et Gouvernements Locaux Unis
Ciudades y Gobiernos Locales Unidos**

notamment dans les pays en développement, aux dispositifs mondiaux de lutte contre le changement climatique, tels que le Mécanisme pour un développement propre, établi dans la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), afin de bénéficier de soutiens financiers et institutionnels adéquats.

4. Nous appelons les états et les institutions internationales à respecter leurs engagements pour assurer la mise en œuvre de la CCNUCC et du Protocole de Kyoto et à renforcer l'agenda mondial en vue du renouvellement des accords internationaux pendant la prochaine Conférence des Nations Unies sur le changement climatique de Bali, du 3 au 14 décembre 2007. Un accord doit être trouvé pour qu'un nouveau Protocole, associant les gouvernements locaux, soit ratifié par les états avant 2012.
5. Les représentants des gouvernements locaux du monde et leurs principaux réseaux – le Groupe des grandes villes pour le Climat (C40), le Conseil mondial des Maires sur le changement climatique, ICLEI, et CGLU – réunis lors du Congrès Mondial de CGLU à Jeju, s'unissent pour faire entendre leurs voix lors de la Conférence de Bali, où une session des gouvernements locaux sera organisée avec le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) et ONU-HABITAT. Nous donnons mandat à notre délégation pour demander :
 - Que les gouvernements locaux soient parties prenantes au processus de négociation de la nouvelle Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques qui devra entrer en vigueur en 2012, et pour qu'ils soient directement impliqués dans les mécanismes de mise en œuvre et de suivi des accords ;
 - Que la communauté internationale respecte ses promesses et réduise les gaz à effet de serre de 50% d'ici 2050 par rapport au niveau de 1990, conformément aux recommandations du Groupe d'experts intergouvernemental sur le changement climatique ;
 - Que les facilités mises en place au niveau mondial pour soutenir l'usage de technologies propres, ainsi que les plans d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, soient directement accessibles aux gouvernements locaux ;
 - Que la coopération et l'échange direct des expériences entre les gouvernements locaux soient encouragés pour permettre la multiplication des plans locaux de lutte contre le changement climatique, sur la base de l'expérience de l'Agenda 21 local.
6. Le changement climatique ayant un impact transversal sur l'eau, les sols, la biodiversité et la santé, les gouvernements locaux doivent gérer leurs ressources naturelles et la qualité de l'environnement de manière intégrée, par des mécanismes comme l'éco-budget, qui tient compte du développement économique et de la planification financière, afin d'inclure les problématiques liées à la biodiversité dans les plans locaux.
7. Convaincus que le changement climatique a déjà des conséquences directes sur le nombre et l'intensité des catastrophes naturelles, les gouvernements locaux s'accordent pour œuvrer à la diffusion du Cadre d'action de Hyogo, adopté par les Nations Unies,

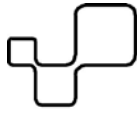


United Cities and Local Governments
Cités et Gouvernements Locaux Unis
Ciudades y Gobiernos Locales Unidos

qui vise à limiter les pertes en vies humaines et les dommages matériels, économiques et environnementaux dus aux catastrophes et à se coordonner pour intervenir au sein de la Plate-forme mondiale pour la réduction des risques et des catastrophes, sous l'impulsion des Nations Unies.

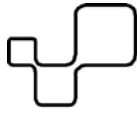
II. Agir pour promouvoir les droits de l'Homme et le respect de la diversité dans nos villes et territoires, comme fondement de la paix et du développement,

8. Dans un monde de plus en plus complexe et urbanisé, les autorités locales sont quotidiennement en première ligne pour assurer la défense des droits des citoyens dans des villes multiculturelles, canaliser les tensions, dépasser les conflits, et favoriser le dialogue entre toutes les cultures et religions. Leur action contribue à surmonter les confrontations qui, nourries par l'injustice et l'inégalité, mènent parfois à des conflits au niveau local et international.
9. Les autorités locales agissent dans l'arène internationale pour promouvoir la paix, prévenir les conflits, et aider à la reconstruction d'après-guerre. Nous réaffirmons que la diplomatie des villes et la coopération décentralisée sont des instruments complémentaires en faveur de la paix et de la compréhension entre les peuples. Les gouvernements locaux multiplient les initiatives en faveur de la coexistence et de la réconciliation entre les peuples. Tous les peuples, toutes les religions, toutes les cultures ont une place au sein de CGLU. Le rôle crucial joué par les gouvernements locaux dans la construction de la paix mérite la reconnaissance et l'appui des institutions internationales.
10. Les gouvernements locaux partagent les Objectifs de l'Alliance des Civilisations, initiative lancée par le Secrétaire général des Nations Unies, avec le soutien des gouvernements espagnol et turc. Ces objectifs visent à développer des politiques pour promouvoir la compréhension et le respect mutuels, et ainsi maintenir la paix dans le monde. Nous invitons CGLU à accepter l'offre faite par M. Sampaio, ancien Président du Portugal et Haut Représentant du Secrétaire Général des Nations Unies pour l'Alliance des Civilisations, à devenir membre du Groupe des amis de l'Alliance ; les gouvernements locaux doivent contribuer aux Stratégies nationales en apportant des idées et des initiatives pour le dialogue interculturel, et participer au Forum de l'Alliance qui se tiendra en janvier 2008 à Madrid. Nous invitons également les Nations Unies et leurs Etats membres à soutenir les gouvernements locaux dans la mise en œuvre d'une action mondiale en faveur du dialogue des civilisations, le 21 mai, Journée mondiale de la diversité culturelle.
11. Nous rappelons que l'utilisation des armements conventionnels est actuellement la cause de souffrances insupportables pour les populations civiles. Nous appuyons en outre l'initiative de la Campagne des "Maires pour la paix", qui agit auprès de la communauté internationale pour que l'on renonce aux armes de destruction massive. Nous appelons les états et groupes armés à cesser de prendre les villes comme des objectifs militaires - " les villes ne sont pas des cibles".



United Cities and Local Governments
Cités et Gouvernements Locaux Unis
Ciudades y Gobiernos Locales Unidos

12. A la veille du 60ème anniversaire de la Déclaration Universelle des droits de l'Homme, nous invitons tous les gouvernements locaux à penser à leur devoir de préserver la paix et la justice, et de promouvoir les droits de l'Homme pour tous, construisant ainsi des villes inclusives dans un monde intégré.
13. La préservation de la diversité culturelle, la promotion de la cohésion sociale et la lutte contre toute forme d'exclusion sociale sont fondamentales pour la paix, et comme telles, doivent être une priorité pour les autorités locales. Les gouvernements locaux doivent jouer un rôle majeur dans la lutte contre l'exclusion sociale et contre toute forme de discrimination, qu'il s'agisse des droits des peuples ou de leur accès aux biens publics sociaux, économiques et culturels. Ils doivent favoriser une approche intégrée, associant l'ensemble des institutions locales, et s'appuyer sur la proximité, la connaissance du terrain, ainsi que sur la participation active de tous les acteurs, notamment les populations exclues des prises de décision locales. En outre, nous reconnaissons le rôle important joué par les gouvernements locaux dans l'éducation, au sens le plus large du terme.
14. L'accès universel aux services publics de qualité est au cœur des politiques locales de lutte contre l'exclusion. Mais les transferts de compétences qui ne sont pas accompagnés de ressources adéquates et la faiblesse des moyens dont disposent les collectivités locales dans beaucoup de pays du Sud, affectent leur capacité à assumer leurs responsabilités et à répondre aux attentes de leurs citoyens. Le non respect du principe d'autonomie des gouvernements locaux dans l'exercice de leurs compétences, sur lequel se fonde le libre choix des modalités de gestion des services, affaiblit également le rôle des gouvernements locaux. Dans le cadre de l'élaboration des *Directives sur l'accès aux services essentiels* des Nations Unies, nous veillerons à ce que ces principes soient réaffirmés.
15. Une démocratie locale efficace implique la participation active des citoyens, de manière à permettre à toutes les parties de la communauté locale, y compris celles traditionnellement exclues, d'être incluses de manière équitable. De plus, si nous voulons faire des progrès dans l'implication active des citoyens, nous devons mettre en oeuvre des mécanismes participatifs.
16. La participation égalitaire des femmes aux instances de représentation et de décision locales est une question centrale, souvent non traitée, qui reste un enjeu pour les gouvernements locaux. Seulement 20% des élus locaux et à peine 6% des maires dans le monde sont des femmes. Il faut intégrer davantage les femmes dans la vie politique locale, et dans les fonctions à responsabilité dans nos villes, ainsi qu'au sein de CGLU, si nous voulons réellement faire progresser l'égalité des chances. Nous appelons CGLU à encourager et promouvoir des mesures pour répondre à ce défi.
17. Les gouvernements locaux reconnaissent que les politiques culturelles, au même titre que le développement économique et social ou la protection de l'environnement, font partie des différentes dimensions de la bonne gouvernance locale. Nous invitons les gouvernements locaux, ainsi que les états et les institutions internationales, à diffuser



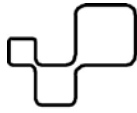
United Cities and Local Governments
Cités et Gouvernements Locaux Unis
Ciudades y Gobiernos Locales Unidos

et à adopter l'Agenda 21 de la culture, à le présenter comme un document de référence de leurs programmes culturels, et à respecter les accords internationaux sur la diversité culturelle.

18. L'accès de tous aux technologies de l'information et de la communication (TIC) est un moyen de développement des capacités individuelles dans une société de la connaissance. Les gouvernements locaux jouent un rôle prépondérant pour assurer l'accès de tous les citoyens aux TIC, leur permettant ainsi de contribuer à la réduction de la pauvreté et au désenclavement des régions rurales et urbaines.

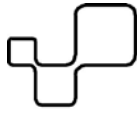
III. Soutenir la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement et la démocratie au niveau local, en faire un levier pour renforcer la place des gouvernements locaux dans la gouvernance mondiale

19. En septembre 2005, lors du Sommet du Millénaire + 5, et à la suite de la Campagne des villes du Millénaire de CGLU, les autorités locales ont réaffirmé, dans leur Déclaration présentée aux Nations Unies, leur soutien à la réalisation des OMD pour éradiquer l'extrême pauvreté et la faim, améliorer l'accès des plus démunis aux services publics – éducation, santé, eau, assainissement –, défendre l'égalité des genres, lutter contre les pandémies, et assurer un environnement durable. En 2005, le Secrétaire général des Nations Unies a reconnu, à cette occasion, que la plupart de ces Objectifs ne peuvent être réalisés qu'au niveau local.
20. Préoccupés par les retards cumulés dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour 2015, nous encourageons les cités et gouvernements locaux du monde à lancer d'ambitieuses campagnes pour diffuser les messages des ODM, et les appelons à tenir les promesses faites dans la Déclaration du Millénaire. Nous nous engageons à renforcer encore le partenariat entre les gouvernements locaux et la Campagne du Millénaire des Nations Unies. De nouvelles initiatives, telles que le « Prix de Rome de la Ville du Millénaire », octroyé pour la première fois en juin 2007, encouragent les élus locaux à renforcer leurs engagements.
21. Si la situation ne change pas, en 2020, plus d'un être humain sur cinq vivra dans un bidonville, principalement dans les villes d'Afrique et d'Asie. Pour faire face à ce défi, les besoins d'investissement dans les infrastructures locales au cours des 25 prochaines années ont été évalués à 200 milliards de dollars par an. Ceci doit être envisagé dans un contexte où la brèche s'agrandit entre les responsabilités croissantes des autorités locales et le peu de ressources dont elles disposent, en particulier dans les régions en développement (moins de 5% des dépenses publiques en Afrique et au Proche Orient, moins de 10-15% dans la majorité des pays d'Amérique Latine ou dans des pays d'Asie).



**United Cities and Local Governments
Cités et Gouvernements Locaux Unis
Ciudades y Gobiernos Locales Unidos**

22. Sans un changement radical des modes de financement des gouvernements locaux, le monde sera confronté à des crises sociales et écologiques majeures. Une véritable réforme des systèmes de finance locale doit être engagée dans de nombreux pays, afin de doter les autorités locales de ressources suffisantes, stables et régulières, leur permettant d'assurer la réalisation des OMD et d'assumer leurs responsabilités. Le secteur financier, et en particulier les institutions financières spécialisées dans les prêts aux gouvernements locaux, doivent également s'adapter à leurs stratégies. Conformément à la Déclaration de Paris, nous demandons que les mécanismes internationaux d'aide soient plus performants et plus transparents. Les procédures doivent être simplifiées et les gouvernements locaux devraient être mieux impliqués dans la conception et dans la mise en œuvre des instruments qui leur sont dédiés.
23. Nous proposons qu'au moins 20% du total de l'Aide publique au développement soit consacré aux gouvernements locaux, directement ou via les mécanismes de coopération décentralisée. Nous proposons qu'une proportion équivalente des ressources mises à la disposition des Etats à travers les programmes et procédures de réduction de la dette soient transférée aux budgets des gouvernements locaux dans les pays bénéficiaires, pour leur permettre de lutter contre la pauvreté grâce à des initiatives de développement local.
24. Les gouvernements locaux doivent renforcer leurs actions de coopération décentralisée et mieux coordonner leurs initiatives avec l'ensemble des partenaires, en prenant en considération les accords sur l'efficacité de l'aide (Déclaration de Paris, 2005). Les états doivent, quant à eux, respecter leurs promesses d'accroître l'aide à hauteur de 0,7% de leur PIB et prévoir, dans le cadre des accords sur l'efficacité de l'aide, d'associer les gouvernements locaux à la définition des stratégies nationales de coopération.
25. Nous confirmons notre engagement pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) à l'horizon 2015. Nous entreprendrons en particulier :
- de réaliser les OMD au niveau local, par des plans locaux à moyen et long terme, et des actions incluant les pauvres et les organisations de la société civile, ainsi que des processus de compte rendu public de nos actions ;
 - d'échanger les expériences des villes et gouvernements locaux du Nord et du Sud dans la réalisation des OMD au niveau local ;
 - d'entreprendre des actions concrètes pour sensibiliser le public sur les OMD ;
 - d'agir auprès des gouvernements nationaux afin qu'ils respectent leurs engagements ;
 - d'exhorter les gouvernements des pays industrialisés à augmenter leur aide publique au développement à hauteur de 0,7% du PIB et d'améliorer la qualité des mécanismes de l'affectation de l'aide.
26. Nous saluons les progrès réalisés dans la reconnaissance du rôle des gouvernements locaux dans la nouvelle politique d'aide au développement de l'Union européenne, qui confirme ainsi son engagement en faveur de la décentralisation et de la gouvernance locale démocratique inscrit dans le « Consensus européen pour le développement ». Nous saluons également l'adoption par le Parlement européen de la Résolution sur

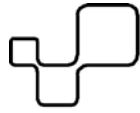


**United Cities and Local Governments
Cités et Gouvernements Locaux Unis
Ciudades y Gobiernos Locales Unidos**

« *Les collectivités locales dans le développement* » qui propose qu'un pourcentage significatif de l'aide européenne soit géré par les autorités locales.

27. Nous soulignons le besoin d'encourager les processus de décentralisation en renforçant les compétences, les capacités et les ressources financières des gouvernements locaux. En conséquence nous nous félicitons de l'adoption par les Etats Membres d'ONU Habitat des *Directives sur la décentralisation et le renforcement des autorités locales*, premier texte mondial de référence qui reconnaît le rôle des collectivités locales dans le développement et la réalisation de la gouvernance démocratique. Nous saluons également la publication du *Premier Rapport mondial de CGLU sur la Décentralisation et la Démocratie Locale*, qui est un instrument clef pour l'analyse et l'action auprès des états et des organisations internationales. Nous appelons ONU-HABITAT et les gouvernements locaux du monde à se mobiliser pour diffuser ces textes et obtenir le soutien actif des états afin que les *Directives* soient reconnues par l'Assemblée générale des Nations Unies et par les organisations régionales.
28. Nous nous engageons à travailler activement à l'émergence de nouveaux mécanismes de financement qui soient à la hauteur des besoins d'investissements pour le développement de nos territoires régionaux et locaux. Dans cet esprit, nous soutenons le projet de Banque des Villes et Collectivités locales validé par le Bureau Exécutif et mis en œuvre avec l'appui de notre section métropolitaine. Nous souhaitons que ce projet soit finalisé et présenté lors du troisième congrès mondial de CGLU en 2010.
29. Nous nous félicitons du renforcement du partenariat entre les gouvernements locaux et l'ensemble des organisations internationales, en particulier la Banque Mondiale, Cities Alliance et les agences et programmes des Nations Unies, dont le PNUD, avec qui un accord de partenariat a été signé à Jeju. Il est essentiel que ces partenariats se traduisent par un renforcement de la participation des gouvernements locaux à la définition des stratégies et programmes des institutions internationales sur les questions de gouvernance locale, et par une reconnaissance globale du rôle des gouvernements locaux au sein du système des Nations Unies. Nous invitons les gouvernements locaux à veiller au respect de ces principes.
30. Les autorités locales doivent enfin pouvoir jouir d'un statut officiel au sein des Nations Unies, statut qui reconnaisse leur qualité de représentants démocratiquement élus par les citoyens. Dans ce but, nous invitons l'ensemble des organisations de villes et de régions du monde à se rapprocher pour faire progresser l'effort unitaire qui a abouti à la création de **Cités et Gouvernements Locaux Unis** afin de renforcer la place des gouvernements locaux dans la gouvernance mondiale.

Enfin nous saluons la détente positive qui est en train de se mettre en place entre la Corée du Nord et du Sud, et nous louons ceux qui encouragent ce dialogue qui, nous l'espérons, débouchera sur une réunification pacifique de la Corée. Nous soutenons le travail de CGLU-ASPAC et nous encourageons la Fédération des Villes de Corée du Nord (DPRK) à rejoindre CGLU et approfondir leur dialogue auprès de nos membres permanents de la République de Corée.



**United Cities and Local Governments
Cités et Gouvernements Locaux Unis
Ciudades y Gobiernos Locales Unidos**

Fait à Jeju, République de Corée, 31 octobre 2007